



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 55922

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo. En effet, un récent rapport d'Amnesty International a mis en évidence les meurtres de civils, les viols et les procédures arbitraires qui ont lieu dans ce pays. Ces atteintes aux droits de l'homme sont commises aussi bien par les rebelles que par les forces armées. Un pays comme la France ne saurait être indifférent et tolérer de telles atteintes aux droits de l'homme. En conséquence, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette question et savoir quelles seront les initiatives que prendra la France pour remédier à cet état de fait.

Texte de la réponse

Le récent rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo (RDC) a dressé la liste accablante des innombrables violations quotidiennes des droits de l'homme dans ce pays, confirmant l'appréciation très négative portée par Amnesty international dans son rapport intitulé « La dignité humaine réduite à néant ». Ces violations sont commises sur l'ensemble du territoire congolais, mais de façon plus systématique et plus grave selon lui dans les zones occupées par les mouvements rebelles et leurs alliés. La situation est aggravée par les conséquences humanitaires (déplacements de population) et sociales (exaspération des tensions ethniques dans l'Est) du conflit. A partir de ces informations, la France, au titre de la présidence de l'Union européenne, a élaboré et présenté la résolution des Nations Unies sur les droits de l'homme en RDC qui a été adoptée lors de la dernière assemblée générale. Elle ne manque pas de mettre également l'accent sur cette question lors de ses prises de position publiques et ses contacts bilatéraux, que ce soit avec le gouvernement ou avec les représentants des mouvements rebelles, en signalant le cas échéant certains cas individuels. Elle propose de constituer rapidement une commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur ces violations. Consciente que l'actuelle crise met en péril la stabilité globale de l'Afrique centrale et perturbe les voisins de la RDC (Burundi, Congo-Brazzaville et République centrafricaine en particulier), la France a engagé les protagonistes à régler leurs différends par la voie de la négociation. Après la signature de l'accord de l'Usaka (été 1999), elle a mis en oeuvre tous les moyens, diplomatiques et financiers, dont elle dispose pour en soutenir l'application (premier bailleur de fonds à la Commission militaire mixte notamment). La France a également plaidé au Conseil de sécurité pour la mise en place d'une force d'observation du cessez-le-feu au Congo (MONUC, composée de 500 observateurs militaires soutenus par 5 000 casques bleus selon la résolution 1291 de février 2000), pour le soutien de laquelle elle a réservé des moyens logistiques (équipement, transport). Elle a plaidé sans relâche pour la reconduction et l'adaptation de son mandat (résolution 1332 de décembre 2000). S'il est trop tôt pour savoir si l'accession au pouvoir de Joseph Kabila permettra d'ouvrir des perspectives de paix et d'ouverture politique, et ainsi d'améliorer la situation des droits de l'homme dans la région, la France entend continuer à maintenir la pression sur tous les protagonistes de ce conflit régional, comme l'a indiqué lors du sommet Afrique-France à Yaoundé le Président de la République, en appelant au respect de l'accord de Lusaka, en condamnant la présence persistante de troupes d'occupation en RDC en violation des résolutions du Conseil de sécurité (en particulier la

résolution 1304 de juin 2000, qui condamne la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Congo par l'Ouganda et le Rwanda et leur demande d'engager les premiers et sans plus tarder leur retrait de RDC), et menaçant les pays concernés de sanctions économiques. La publication, en mars, du rapport du groupe d'experts des Nations Unies chargé d'enquêter sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC, groupe constitué à l'initiative de la France, sera l'occasion d'une mise en lumière des dividendes de la guerre et de l'étude de mesures destinées à mettre fin aux pillages. Enfin, la France fait également valoir l'importance de réunir, le moment venu, une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui permettrait de créer les conditions d'un règlement global de la crise et d'instaurer une paix durable en Afrique centrale.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55922

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7232

Réponse publiée le : 19 février 2001, page 1076